----- Message transféré -----

Sujet: Fw: Voeux 2019 de Paula Forteza - votre députée

Date :Sun, 13 Jan 2019 18:43:31 +0000 (UTC)

De:xxxxx

Pour: article68@upr.fr <article68@upr.fr>

Bonjour,

Je suis française de l'étranger.

J'ai envoyé le 31 décembre à la député Forteza zone Amerique sud l'email ci-dessous. Toujours pas de réponse...

Salutations xxxxx Argentine

---- Message transmis -----

De: xxxxx À: xxxxx

Envoyé: lundi 31 décembre 2018 à 15:22:07 UTC-3 Objet: Re: Voeux 2019 de Paula Forteza - votre députée

Madame Forteza,

mon année 2019 sera d'autant plus belle que Mr Macron donnera sa démission ou sera destitué: s'en ira, disons-le franchement.

Vous trouverez d'ailleurs ci-dessous mon courrier demandant formellement sa destitution prévue par l'article 68, et les raisons qui soutiennent ma demande.

Salutations républicaines

Puerto Madryn, Argentine

Le 31 décembre 2018

Madame Forteza, Députée des Français de l'étranger zone Amérique Latine, Caraibes,

En ma qualité de citoyenne française résidant à l'étranger (Argentine) et en tant que soutien du mouvement des « gilets jaunes », je vous demande solennellement d'user du pouvoir qui est le vôtre en tant que députée de la Nation pour lancer au parlement la procédure de **destitution** d'Emmanuel Macron, en application de l'article 68 de la Constitution.

En vertu de cet article, les parlementaires peuvent en effet se constituer en Haute-Cour et voter la destitution du président de la République « en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ».

Comme une grande majorité de Français, je constate que les manquements de M. Macron à ses devoirs sont devenus foisonnants, évidents, graves et concordants, et qu'ils mettent désormais en jeu la paix civile en France, comme en témoignent le mouvement des

« gilets jaunes » et le profond soutien qu'il reçoit dans la population.

Parmi les « manquements à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat » commis par le président de la République – pour reprendre les termes de l'article 68 de la Constitution – j'attire tout spécialement votre attention sur les points suivants (sans que cette liste soit exhaustive) :

1) la paupérisation et la précarisation de pans entiers de la société française, notamment des retraités, des chômeurs et des jeunes, mais aussi des petits commerçants et des fonctionnaires, par l'augmentation continuelle de la pression fiscale sur les classes travailleuses, moyennes et basses. Sachant que le revenu mensuel net pour être considéré comme "pauvre" est de 833 euros mensuels, il me semble complétement aberrant de ponctionner les plus démunis tout en donnant d'énormes avantages fiscaux aux classes aisées, par la suppression de l'ISF notamment.

Cette injustice fiscale et ce mépris de "classe" est rendu plus choquant encore par le train de vie fastueux des locataires de l'Élysée, alors que la misère frappe des pans entiers de la population française.

Cette politique de précarisation tue les citoyens français : dépressions, suicides, rationnalisation de la nourriture pour finir le mois, non visite chez le médecin ou dentiste...

Tout cela constitue une violation explicite de l'article Premier de notre Constitution qui pose que « La France est une République [...] sociale ». C'est pourquoi Mr Macron doit être destitué, pour non assistance á personne en danger ou mise en danger de la vie d'autrui.

2) le dénigrement incessant des Français, par des injures où il semble se faire un malin plaisir à insulter son propre pays, ou lorsqu'il a demandé qu'on « vienne le chercher » au moment de l'affaire Benalla, alors qu'il se sait protégé par l'article 67 de la Constitution. Ce même Benalla qui a procédé à des violences sur manifestants et qui dispose toujours d'un passe droit diplomatique pour voyager à sa guise pour l'Etat français ?

Ce mépris du peuple français constitue une offense suprême aux principes républicains puisque l'article 2 de notre Constitution pose que le « principe » de la République est : « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

- 3) le musèlement en sa faveur des médias audiovisuels du service public, et la mise au pas de toute pensée libre, en particulier par le vote d'une loi contre les prétendues
- **« fake news »**. (que vous connaissez bien je suppose puisque vous avez proposé un amendement la concernant). Je cite votre email du 13 juillet 2018 "Tous ces exemples ont pour but de montrer que oui, la diffusion de fausses informations est loin d'être une question anodine." Un des exemples (le premier d'ailleurs !) que vous mentionnez est, je cite "...des hackers russes ont dévoilé des e-mails tenus secrets d'Hillary Clinton, dans le but de la décrédibiliser et de lui faire perdre l'élection".

Madame Forteza, ces mails sont réels et véridiques. Ce ne sont pas des fausses infos ("fake news"). Voulez-vous lutter contre le vol de données ? Ou voulez-vous juste museler les voies discordantes ? Dire que ces emails hackés ont eu pour but de "faire perdre l'election" á Mme Clinton n'est-il pas une une "fake news" ?

4) la violation des droits du parlement et du droit international illustré notamment par le bombardement de la Syrie en avril 2018, totalement illégal du point de vue du droit international puisque non autorisé par le Conseil de sécurité de l'ONU, ni sollicité par le gouvernement légitime de la Syrie.

es deux seules langues de travail du Secrétariat général de l'ONU avec l'anglais.

5) les violences disproportionnées qui ont été faites aux manifestants "Gilets Jaunes", sous les ordres du Ministre de l'Intérieur et de la responsabilité ultime du chef de l'Etat, Mr Macron. Ces violences, mutilations, et même morts par l'utilisation disproportionnée d'armes (de guerre !) contre ses propres citoyens, reléve de la haute trahison.

De même les peines de prison effectives qui ont été données pour "exemple" sont totalement disproportionnées lorsqu'on voit les violences commises par les forces de l'ordre (1 an de prison pour 3 coups de pied et rien du tout pour 1 main arrachée ou une vieille dame morte!).

Mr Macron ne semble pas comprendre qu'il est l'autorité maximale et donc responsable total de ces conséquences gravissimes, et qu'il doit donc renoncer á son poste.

S'il ne souhaite pas renoncer, le seul moyen de mettre un terme á cette situation de manquement grave á ses devoirs de Président -en seulement 18 mois de mandat- est le même que lorsqu'une start-up considére que son employé n'a pas fait son job : c'est la mise á la porte.

C'est á dire, la force du droit qui prévoit la destitution du président de la République prévue par l'article 68 de la Constitution française, que je vous demande solennellement, Madame la Députée Forteza, de bien vouloir mettre en œuvre immédiatement avec vos collègues de l'Assemblée nationale.

Je crois utile de vous signaler que nous rendrons publique votre décision en la matière, de même que sera rendue publique la liste exhaustive des réponses de chacun de vos collègues députés et sénateurs, membres du Parlement.

Cette liste publique permettra aux Français de savoir quel député et quel sénateur préfère soutenir Macron et quel député et quel sénateur préfère soutenir le peuple.

Dans l'attente de votre prompte réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes salutations républicaines.

XXXXX